

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Saint-Jérôme, le 4 août 2015

Objet : Ensemble pour les générations futures - Politique québécoise de la jeunesse -  
Document de consultation

---

Madame,  
Monsieur,

J'aimerais, en mon nom personnel, à titre de médecin-conseil en santé publique, apporter ces commentaires concernant la Politique québécoise de la jeunesse.

Les priorités d'intervention déterminées par le gouvernement au sein de l'axe des saines habitudes de vie font état d'un manque flagrant : le mode de vie sans tabac.

Je suis surprise et profondément déçue du peu de place accordée au problème du tabagisme par le Secrétariat à la jeunesse dans la Politique québécoise de la jeunesse.

Dans un document de 56 pages, seulement deux phrases font référence au problème du tabagisme chez les jeunes, d'une part, comme simple élément d'une énumération et d'autre part, pour dire que l'usage du tabac chez les jeunes est en diminution, histoire de le minimiser davantage!

Je ne sais pas si c'est le fait d'une méconnaissance de l'ampleur de la problématique et de ses conséquences sur la santé et le bien-être – pourtant bien documentées par des évidences scientifiques solides – d'un désintérêt ou un désengagement, mais le fait est que ce manque de visibilité est déplorable et que cela peut avoir des conséquences sérieuses sur la santé de la prochaine génération et sa capacité de contribuer au développement du Québec.

Bien que le tabagisme soit considéré comme un comportement à risque, lié au désir d'expérimentation propre aux jeunes, il ne devrait pas être intégré et dissous parmi les divers comportements à risque. Le fait que le tabagisme s'inscrive davantage dans la durée et souvent comme un mode de vie, dû à la dépendance qui s'installe rapidement, plutôt que comme un passage à l'acte ou une tentative unique liée aux circonstances, le « mode de vie sans tabac » devrait être reconnu et traité comme un élément prioritaire distinct de l'axe d'intervention I, au moins au même titre que le sont les habitudes alimentaires ou la pratique d'activités physiques.

Le tabagisme n'est pas une vilaine habitude ou un « simple » comportement à risque occasionnel, une expérimentation commise une fois par mois, par exemple, au passage de la période identitaire et qui s'estompera avec le temps ou à force de maturité. Non, le tabagisme est une maladie chronique qui se déclare à l'adolescence ou chez le jeune

adulte, faisant état d'un comportement répété plusieurs fois par jour et persistant souvent durant toute la vie. Et pour cause, la nicotine contenue dans le tabac entraîne une dépendance aussi puissante que celle produite par l'héroïne.

Comment ne pas donner sa juste place au problème du tabagisme sachant que :

- Le tabagisme est la première cause de décès évitables au Québec et dans le monde.
- L'usage du tabac est le principal facteur de risque des trois plus importantes causes de décès au Canada, soit le cancer<sup>1</sup>, les maladies cardiovasculaires et les maladies respiratoires.
- On estime que le tabac tue plus du double de gens que le VIH/SIDA, les dépendances à l'héroïne et la cocaïne, l'alcool, les accidents de la route, les homicides et les suicides réunis.
- Le tabac tue près de la moitié des usagers, voire, les deux tiers, et diminue l'espérance de vie de 15 ans en moyenne. Ce n'est certainement pas moins que la malbouffe ou la sédentarité.
- L'initiation au tabagisme est une situation propre aux adolescents et jeunes adultes (plus de 80 % des fumeurs ont commencé à fumer avant l'âge de 20 ans).
- Le Québec est de toutes les provinces canadiennes celle où la proportion de fumeurs chez les 20-34 ans est la plus élevée (29,1 %). L'Ontario et la Colombie-Britannique réussissent beaucoup mieux avec respectivement 23,1 % et 22,0 % (ESCC 2013-2014).

En effet, le tabagisme, en nuisant considérablement à la santé et au bien-être, peut empêcher un fumeur de jouer pleinement son rôle dans son milieu et entraver l'atteinte de ses objectifs et ses aspirations. Une personne dépendante à la nicotine, ce qui est le cas de la majorité des fumeurs, n'est plus tout à fait libre de ses choix.

Parce que le tabagisme entraîne à brève échéance une atteinte de la fonction pulmonaire et des problèmes respiratoires, il peut gêner la pratique d'activités sportives et réduire les capacités physiques chez les jeunes, notamment ceux qui développent ou souffrent de problèmes d'asthme.

Parce que le tabagisme est associé à l'infertilité, à un risque accru de complications obstétricales et néonatales, et de mort subite du nourrisson, il peut considérablement compromettre le rêve des personnes qui fument de fonder une famille.

La Politique québécoise de la jeunesse devrait favoriser le maintien du capital santé de tous les jeunes Québécois, en particulier ceux parmi les plus vulnérables, afin de leur permettre de s'épanouir à leur plein potentiel.

Or, en ne reconnaissant pas pleinement les répercussions engendrées par le tabagisme, le Secrétariat à la jeunesse permet au tabac de contribuer à augmenter les inégalités

---

<sup>1</sup> Le tabac cause 85 % des cancers du poumon, mais il est aussi responsable du tiers de la mortalité par cancer (ORL, estomac, vessie, colon-rectum, rein, foie, pancréas, leucémie, etc.).

sociales et de santé. En effet, selon Statistique Canada en 2011, les jeunes de 15 à 17 ans vivant dans des ménages à faible revenu sont plus nombreux à fumer que les jeunes des ménages à revenu plus élevé (11,7 % vs 7,0 %). Aussi, le tabagisme est un facteur prédictif du décrochage scolaire.

Le fait que le tabagisme soit très prévalent dans les milieux plus défavorisés et les clientèles plus vulnérables justifie qu'on lui accorde une attention particulière.

C'est à l'âge de la transition entre l'enfance et l'âge adulte que les jeunes font des choix et prennent des décisions qui sont à même de compromettre leurs ressources pour la majeure partie de leur vie. Au Canada, de nombreux fumeurs déclarent avoir fumé leur première cigarette complète à l'âge de 16 ans et commencé à fumer régulièrement à l'âge de 18 ans. Les comportements acquis précocement, notamment durant l'adolescence, peuvent parfois durer toute la vie. C'est le cas, malheureusement du tabagisme. Les recherches ont démontré que plus jeune une personne commence à fumer, plus elle aura de la difficulté à cesser de fumer plus tard. La Politique québécoise de la jeunesse ne peut donc pas prétendre vouloir aider les jeunes Québécoises et Québécois de 15 à 29 ans à être et demeurer en santé si elle ne prend pas sérieusement en compte leur problème de tabagisme.

De plus, comme les comportements d'une personne sont susceptibles d'être transmis à la génération suivante, il s'en suit, dans le cas du tabagisme, un cercle vicieux. En effet, l'environnement social immédiat est reconnu comme un facteur clé dans la décision de commencer à fumer. Les jeunes de 15 à 17 ans habitant dans une maison où quelqu'un fume régulièrement sont trois fois plus susceptibles de fumer (22,4 % par rapport à 7,0 %).

Compte tenu de l'âge critique en matière d'initiation au tabac, du fait que la dépendance survienne rapidement, des conséquences du tabagisme et notamment d'un début de consommation précoce, mais aussi parce que le tabagisme a des répercussions au niveau des résultats, de la motivation et de la persévérance scolaires, de la consommation d'alcool ou d'autres substances, ainsi qu'au niveau de la fonction pulmonaire pouvant affecter la pratique d'activités physiques, il est légitimé d'attribuer au problème une plus grande visibilité dans la Politique québécoise de la jeunesse.

Il importe que le Secrétariat à la jeunesse, reconnaisse l'importance de la problématique du tabagisme tout autant que de sa contrepartie, le non-usage du tabac, et que cela se traduise clairement dans la mise à jour de sa Politique québécoise de la jeunesse, en faisant en sorte que la place faite au tabagisme reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.

« Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » disait Albert Camus, écrivain et philosophe français. Pour exister, une réalité se doit d'être nommée. Nommer une chose, c'est lui donner de l'importance, de la valeur, c'est la faire connaître aux yeux de la société, d'un groupe ou de quelqu'un. Nommer c'est aussi refuser de fuir une réalité.

Car, dès que l'on met des mots sur une réalité, alors seulement elle peut exister. Il est alors possible d'engager une démarche de réflexion, de faire un effort pour comprendre afin de mieux intervenir. À défaut, ce qui n'est pas ou mal nommé ne permet plus d'avancer, ou pire fait régresser. Ce qui serait fâcheux, car pour citer Aldous Huxley, « les faits ne cessent pas d'exister parce qu'on les ignore ».

La Politique québécoise de la jeunesse peut se rassurer, elle n'a pas à se substituer aux services offerts par l'entremise de programmes et d'établissements, ni aux orientations des ministères et organismes, concernant la façon dont ils s'efforcent de lutter contre le tabagisme. Mais elle se doit d'être complémentaire à leurs actions, de réaffirmer la contribution des partenaires, de mettre de l'avant certaines priorités gouvernementales et servir de référence pour guider l'action de tous ceux qui œuvrent auprès des jeunes et qui ont à cœur de favoriser, chez eux, une transition harmonieuse vers l'autonomie et le développement de leur plein potentiel, et ce pour de nombreuses années à venir.

Si d'autres ministères ou organismes sont très impliqués au sein de cette problématique, notamment le ministère de la Santé, ce n'est pas une raison pour que le Secrétariat de la jeunesse se désengage du problème. Car la collaboration des partenaires, instances, organismes, établissements impliqués auprès des jeunes est essentielle à la mise en œuvre d'actions individuelles et environnementales pour prévenir l'initiation au tabagisme ou empêcher le développement de la dépendance chez les jeunes qui expérimentent le tabac.

Or, comment mobiliser et obtenir la collaboration des partenaires dans les interventions visant la prévention du tabagisme, si le Secrétariat de la jeunesse lui-même, instance suprême en matière de jeunesse, n'estime pas important de bien nommer clairement le tabagisme, afin que le problème soit connu et reconnu.

Le premier ministre Couillard soutient que la Politique québécoise de la jeunesse sera renouvelée pour que ses priorités reflètent les défis qui se posent et les occasions qui s'offrent à la jeunesse du Québec d'aujourd'hui et des prochaines années. La prévention du tabagisme chez les jeunes représente certainement l'un de ces défis.

Pour se mériter la confiance et la crédibilité, le Secrétariat à la jeunesse ne doit pas se montrer défaillant ou insouciant devant les difficultés que pose le problème du tabagisme, en reportant la responsabilité sur autrui, en niant cette réalité ou en mettant ce problème à l'écart et en prétendant qu'il n'existe pas.

Au contraire, afin de ne pas manquer à ses engagements envers la jeunesse, ses partenaires, le gouvernement et le premier ministre lui-même, dont il a le mandat de le conseiller dans l'exercice de ses responsabilités en matière de jeunesse, le Secrétariat se doit de poser un geste responsable : affirmer la priorité à donner au *non-usage du tabac* dans la Politique québécoise de la jeunesse. Ceci, afin de se donner collectivement les moyens de léguer à nos jeunes un Québec en santé, prospère, libre de ses choix et qui *respire mieux*.

Avec le projet de loi n°44 : Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme, qui vient d'être déposé au printemps dernier, le gouvernement du Québec a une brillante occasion pour influencer les habitudes des jeunes en ce qui concerne le non-usage du tabac. Pour se faire il faudra qu'il affirme rapidement sa volonté d'aller de l'avant avec une loi forte, telle que celle déposée au printemps dernier, voire qu'il la bonifie de quelques amendements au bénéfice des jeunes tels que :

- étendre l'interdiction de fumer sur les terrains d'écoles primaires et secondaires pour qu'elle soit appliquée en tout temps et non seulement aux heures durant lesquelles des mineurs s'y trouvent, et étendre l'interdiction aux terrains des cégeps et des universités.
- étendre l'interdiction de fumer aux terrains de jeux pour enfants, aux terrains et aménagements sportifs publics, aux parcs et aux plages publiques.

- ne plus permettre de fumeurs dans les centres jeunesse, afin d'éviter que ces lieux favorisent l'initiation des jeunes non-fumeurs qui y reçoivent des services pour les aider ou qu'ils constituent des lieux de consolidation de la dépendance au tabac.
- introduire, dès que possible, l'emballage neutre et standardisé dans le projet de loi n°44 ou par voie réglementaire suite à son adoption, afin d'en diminuer l'attrait.
- instaurer un moratoire sur les nouveaux produits du tabac qui ont pour principal objectif de recruter une nouvelle clientèle, principalement les jeunes.
- interdire les cigarettes minces et ultraminces très prisées chez les jeunes femmes préoccupées par leur poids.

Aussi, si le Secrétariat de la jeunesse veut témoigner de son réel souci pour la santé des jeunes Québécoises et Québécois, il devrait considérer l'opportunité qui lui ait donnée d'appuyer le projet de loi n°44 : Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme, au minimum par un communiqué de presse ou mieux en déposant un mémoire à la Commission de la santé et des services sociaux en août 2015.

Le Secrétariat de la jeunesse pourrait certainement, notamment en priorisant le tabagisme dans sa Politique québécoise de la jeunesse, témoigner de son appui au Plan de prévention du tabagisme, et ce, même si le leadership des actions de prévention et de lutte contre le tabagisme chez les jeunes relève principalement du ministère de la Santé.

Il est reconnu qu'une variété de mesures individuelles et environnementales peut restreindre et réduire l'usage du tabac chez les jeunes. L'implantation d'environnements physiques, socioculturels, politiques et économiques favorables au non-usage du tabac peut permettre, entre autres, de réduire l'accès au tabac, de dénormaliser son usage, de diminuer l'attrait de ce produit aux yeux des jeunes et de les soutenir afin qu'ils demeurent non-fumeurs.

Pour y arriver, il est essentiel de miser sur approche globale et multistratégique avec la collaboration des différents partenaires impliqués au niveau des jeunes. Le Secrétariat pourrait donc contribuer à la mobilisation des partenaires et faciliter leur collaboration et leur participation à la prévention et à la lutte au tabagisme chez les jeunes.

Il en va de la capacité de la prochaine génération de pouvoir profiter d'une meilleure santé et d'un mieux-être global, afin de se développer au meilleur de leur potentiel, de faciliter leur intégration à la vie active et ainsi leur permettre d'être de meilleurs ambassadeurs pour le Québec de demain.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus respectueuses.



Claire Jutras  
Médecin-conseil, M.D., M. Sc., CSPQ.  
CJ/cl